

L'an deux mille dix-sept, le 24 novembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 17 novembre 2017, se sont réunis, séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BISSON, Maire.

Etaient présents :

Elus : Jean-Marc BISSON, Didier BOSSÉ, Gaëtane SCHLOSSER, Jocelyne RENARD, Michel CAMPAIN, Ginette MAGNAN, Pascal LAURENT, Séverin ROLLAND (arrivé à 21h16), Alexandre ROËLENS,

Absente : Jessica DESCHAMPS

Absentes excusées : Virginie GUÉRIOT, Monique RENARD

Procuration : Virginie GUÉRIOT à Michel CAMPAIN,

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné comme secrétaire de séance Madame Gaëtane SCHLOSSER.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22/09/2017

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du Conseil Municipal du 22/09/2017 est adopté.

**Proposition d'adhésion au niveau contrat groupe
d'assurance statutaire du Centre de Gestion de l'Eure :**

Un contrat d'assurance existe actuellement et depuis de nombreuses années relatif au personnel de la Commune en cas de maladie, accident du travail... Suite à la Loi Notre, le Centre de Gestion de l'Eure (CDG 27) demande aux conseils municipaux de délibérer à nouveau sur ce sujet puisque le CDG 27 a fait un nouvel appel d'offres.

Le CDG 27 propose à la commune d'adhérer au contrat groupe SIACI Saint Honoré/GROUPAMA, le mieux disant.

Avec 9 voix pour, le Conseil Municipal vote en faveur de l'adhésion à ce nouveau contrat.

Décision Modificative n°2017/07 : financement de la participation des équipements sportifs versée à la Communauté de Communes Pont –Audemer Val de Risle pour l'année 2017 :

Lors de l'élaboration du budget 2017, la Communauté de Communes avait informé la commune que sa participation pour les équipements sportifs serait à hauteur approximative de

20 266.00 euro, comme l'an passé. La facture reçue s'élève à 20 402.55€, soit un écart de 136.55 euros de plus. Il convient donc de modifier le budget.

Le Conseil Municipal avec 9 voix pour adopte la décision modificative du budget 2017.

A titre informatif, la Commune reverse à la Communauté de Communes de Pont-Audemer environ 30 000 euros pour divers compétence (voiries, collecte des ordures ménagères et recyclables, taxe d'aménagement...)

Suite à la fusion des Communautés de Communes proposition de signature de la convention d'adhésion ainsi que la convention cadre relative au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme :

Suite à la fusion des deux Communautés de Communes Pont-Audemer et Val de Risle, il convient de délibérer à nouveau sur les tarifs d'instruction des actes d'urbanisme instruit par le Service Urbanisme Mutualisé.

Considérant qu'il n'est pas précisé dans la convention proposée par la Communauté de Communes l'indication des montants à payer par la commune, par type d'acte en dehors du permis de construire, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un accord de principe sous réserve d'apporter des précisions sur les montants par type d'acte à payer en dehors du permis de construire.

Le Conseil Municipal avec 9 voix pour.

Possibilité de revoir les bases d'imposition concernant la Taxe d'Aménagement sur la commune pour l'année 2018 :

Actuellement le taux pour la commune est de 3% avec exonération des abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Il est précisé que la Commune reverse 30% des recettes perçues à la Communauté de Communes pour le réseau d'assainissement.

Pour information, en 2016, la commune a reversé 4 025.30 euros à la Communauté de Communes.

Le Maire propose au Conseil Municipal la reconduction des modalités actuellement existantes pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal avec 9 voix pour reconduit le taux de 3% de la taxe d'aménagement pour 2018 avec l'exonération totale en application de l'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme : des abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Divagation et abandon d'animaux dans la Commune :

Arrivé de Monsieur Severin Rolland à 21heures 16 minutes.

Il s'agit d'un sujet récurrent dans la commune qui prend de plus en plus d'ampleur : chats, chiens, chevaux, vaches, chèvres divaguent sur la voie publique.... Les habitants recueillent également des animaux qui ne sont parfois pas abandonnés mais juste perdus et demandent ensuite à la commune de s'en occuper. Par ailleurs, les gendarmes contactent les élus pour gérer les situations urgentes à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit.

Le Maire rappelle qu'à chaque fois que la commune confie un chat au SARS elle paie 70€ et 130 € pour un chien.

Le Conseil Municipal propose qu'une sensibilisation auprès des habitants soit faite dans le bulletin communal et que les services juridiques soient saisis afin de savoir si la commune peut demander une contribution aux habitants qui rapportent les animaux en mairie en mettant les élus devant le fait accompli de recueillage.

Positionnement des panneaux stop à l'intersection de la Route de la Haute Voie et Route du Breuil :

La vitesse excessive est constatée dans le village. Après la pose de panneaux d'entrées et de sortie dans le village pour limiter la circulation à 50km/h à différents endroits, la commission travaux s'est positionnée pour la pose de panneaux stop à l'intersection de la Route de la Haute Voie et de la Route du Breuil.

Après échanges, le Conseil Municipal avec 9 voix pour et 1 voix contre décide la pose de deux panneaux stop : en haut de la Côte du Banneau et au début de la Route du Breuil.

Sécurité routière Chemin de la Motte :

Après différents échanges, il est décidé de confier une étude à la commission travaux relative à la sécurité routière Chemin de la Motte pour en rediscuter par la suite lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

Par ailleurs, le Conseil Municipal est informé de la démarche effectuée par la commune de manifester son intérêt auprès du notaire en charge de la succession du propriétaire du terrain limitrophe du terrain de tennis où la sente piétonne pourrait se poursuivre. Il convient donc de trouver et entrer en contact avec le notaire en charge de cette succession.

Demande d'utilisation du stade et du vestiaire de Football de Campigny par le club de Football de Montfort Sur Risle :

Le Club de Football de Campigny n'a plus d'équipe senior, reste 3 équipes enfants : U7/U9/U11.

Le terrain est beaucoup moins utilisé qu'auparavant. Le Président du Club de football de Montfort Sur Risle a sollicité la Commune aux fins d'utilisation du terrain de football de la

Commune les samedis après-midi, 5 à 6 fois par trimestre pour des enfants uniquement. Le Président du Club de Campigny a été reçu et n'est pas opposé sur le principe à cette mise à disposition auprès du Club de Montfort Sur Risle.

Une proposition de convention est lue au conseil qui prévoit une compensation financière décidée à hauteur de 250 euros ainsi qu'un chèque de caution de 500 euros.

Le Conseil Municipal avec 10 voix pour décide d'un accord de principe pour mettre à disposition le stade de football auprès du Club de Football de Montfort et autorise le Maire à signer la convention entre les parties.

Il est précisé que l'achat demandé par le Club de football de Campigny d'une machine à tracer n'est plus d'actualité, compte tenu du fait que le Président du Club de Football de Campigny n'a pas motivé explicitement la demande.

Proposition de rétrocession de la voirie Impasse des Hirondelles :

Différents travaux étaient attendus depuis de nombreux mois par la Commune avant de prévoir une rétrocession de la voirie Impasse des Hirondelles appartenant à SECOMILE. A plusieurs reprises, la Commune a relancé SECOMILE afin que ces travaux soient réalisés. Cette rétrocession conditionne le passage des ordures ménagères que la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle refuse de faire effectuer tant que la voirie n'est pas publique.

La Commune est consciente des désagréments occasionnés depuis longtemps pour les habitants de cette impasse et les habitants de l'Impasse des Bergeronnettes limitrophe mais ne pouvait prendre à sa charge la voirie tant que ces travaux prévus n'étaient pas finalisés.

Ces travaux ont été finalisés pour partie par SECOMILE récemment : entretien des espaces verts, engazonnement dans la sente des écoliers, plantations dans la sente, pose de potelets en bois, réparation des panneaux.

Il reste la pose d'un candélabre supplémentaire dans la sente que SECOMILE s'est engagé par écrit à faire poser par l'entreprise ARE avant la fin de l'année.

La Commune a rencontré le Directeur Adjoint de SECOMILE suite à l'achèvement de ces travaux qui demande à présent la rétrocession de la voirie.

Le Conseil Municipal avec 10 voix pour, autorise la rétrocession de l'Impasse des Hirondelles, hors entretien des bassins et du système de pompage qui restent à la charge de SECOMILE. Par ailleurs, il est proposé qu'un courrier soit adressé à chaque habitant afin d'expliquer pourquoi cette rétrocession a été longue à se réaliser.

Pour information le procès-verbal du Comité Syndical du SIEGE du 21/10/2017 est à disposition sur la table et est affiché dans le couloir de la Mairie.

Suite au choix du Conseil Municipal d'adhérer au groupement (169 collectivités) d'achats d'énergie électrique coordonné par le SIEGE pour la souscription de contrats pour nos bâtiments dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA ainsi que pour nos installations d'éclairage public (96 collectivités). Conformément aux dispositions de la convention constitutive du groupement et au terme de la procédure d'appel d'offres, le SIEGE vient

d'attribuer les nouveaux marchés pour la période 2018/2019. Pour information, l'ensemble des deux lots a été attribué à EDF, déjà attributaire du précédent marché s'agissant des bâtiments, avec des tarifs de fournitures fixes pendant toute la durée du marché, soit 2 ans.

Lors de la réunion de préparation à la programmation des futurs travaux SIEGE, la Commune de Campigny a été retenue pour l'enfouissement des réseaux de la Tranche 3 Chemin de la Motte pour un budget de 35 000 euros, part communal, ainsi que le remplacement des lampes à vapeur de mercure de l'éclairage public du Chemin des Bruyère, de l'Impasse des Pins et de l'Impasse du Chêne(1 500 euros part communal).

Informations :

- Monsieur Richer Christophe domicilié au 545 Chemin de la Pommeraie, informe le Conseil Municipal de son souhait de ne plus jouir du bassin communal, Chemin de la Pommeraie. Le Conseil Municipal propose qu'une publicité soit à nouveau faite afin de proposer la mise à disposition de ce terrain contre entretien.
- Les Vœux du Maire seront organisés le 12 janvier 2018 à la Salle Communale avec invitation des associations.
- L'Arbre de Noël du personnel se déroulera le mercredi 20/12/2017 à 19h à la Salle des Associations.
- Le titre de Maître Restaurateur a été délivré à Monsieur Jean-Marie Huard, patron du restaurant Le Petit Coq aux Champs.
- Le dimanche 24/06/2018 seront organisés les Trails du domaine de Torf.
- Coût des travaux de restauration de la Salle Communale travaux : 2 190 € – la pose de nouvelles fenêtres et des volets roulants pourraient être la suite des travaux à la salle communale.
- Suppression de la taxe d'habitation par le gouvernement : simulation d'incidence financière pour la Commune = moins 102 542€ par an.
- Projet d'un city stade (terrain multisports) : aides à solliciter auprès de l'Etat (DETR) et la CAF. La Commune ne recevra pas d'aide de la région ni du département.
- Informatisation de la bibliothèque : le projet est toujours en cours mais l'interlocuteur de la Médiathèque Départementale étant partie de la MDE en juin 2017 et son successeur étant arrivé en octobre 2017, le projet n'a pas avancé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures et 30 minutes.

